

Annexe 11. Les règles pour sauver des vies



Toujours respecter la procédure de verrouillage avant d'enlever les blocages, d'effectuer un nettoyage ou des travaux d'entretien.



Toujours s'assurer que toutes les protections sont en place et que les dispositifs de sécurité fonctionnent avant d'utiliser une machine ou un équipement.



Ne jamais grimper sur les machines, les installations, les camions ou les conteneurs à moins qu'un accès sécurisé ou une protection contre les chutes ne soit prévu.



Ne jamais entrer dans un espace confiné sans avoir été formé ni autorisé à le faire.



Ne jamais consommer d'alcool ni de drogue lorsque vous travaillez et conduisez.



Toujours connaître quel EPI et quelle protection respiratoire sont nécessaires, et les porter.



Toujours maintenir une distance minimale de 5 mètres entre les piétons non protégés et les véhicules en mouvement dans les zones opérationnelles.



Toujours utiliser les passages piétons et porter des vêtements haute visibilité dans les zones opérationnelles.



Ne jamais utiliser de téléphones portables ou autres appareils similaires lorsque vous conduisez.



Toujours contrôler votre vitesse et garder une distance de sécurité.